

RCS : LE MANS Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00842 Numéro SIREN : 798 387 437 Nom ou dénomination : 3K NEGOCES
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2021 sous le numéro de dépôt 8866

3K NEGOCES
Société par actions simplifiée
au capital de 135 000 €
Siège social : La Lande du Camp
Les Hunaudières,
72100 LE MANS
798 387 437 RCS LE MANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 juin,
A 10 heures,

Les associés de la société 3K NEGOCES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la Présidence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry KORRICHI, en sa qualité de Président de la Société.

La société ALTEXA, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 90 actions sur les 90 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

R

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le [Date de clôture du dernier exercice social] et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 30 795,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	30 795,56 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 220 170,47 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'il n'existe aucune convention réglementée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Les mandats de la société ALTEXA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Laurent GODRET, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

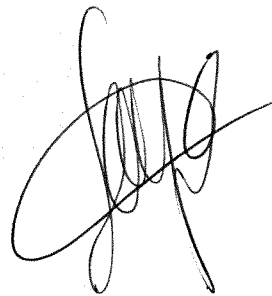
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Thierry KORRICHI
Président Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Korricchi', written in a cursive style.

3K NEGOCES
Société par actions simplifiée
au capital de 135 000 €
Siège social : Lieudit La Lande du Camp
Les Hunaudières,
72100 LE MANS
798 387 437 RCS LE MANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 30 795,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 30 795,56 euros

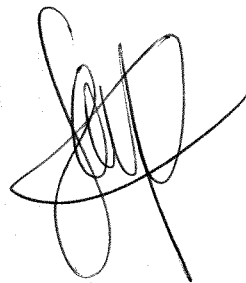
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 220 170,47 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



3K NEGOCES
Société par actions simplifiée
au capital de 135 000 euros
Siège social : Lieudit La Lande du Camp
Les Hunaudières, 72100 LE MANS
798 387 437 RCS LE MANS

RAPPORT DE GESTION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société s'est soldée par un chiffre d'affaires de 264 929 euros contre 217 903 euros pour l'exercice précédent.

Il en ressort un résultat bénéficiaire de 30 796 euros à la clôture de l'exercice social.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, il est à noter la poursuite de l'épidémie COVID-19 en France.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont la pérennisation de la société et le développement des filiales et des nouvelles activités. Toutefois, la Société reste vigilante puisque les impacts de l'épidémie COVID-19 sur la société et les filiales ne peuvent être chiffrés à la date du présent rapport et être estimés de manière fiable.

7

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, II du Code de commerce, nous vous informons que nous ne sommes pas en mesure de communiquer les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

- 97% de la Société 3K IMMO, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est fixé 12 rue de la Coudraie, 72100 LE MANS, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du MANS sous le numéro 815 048 897.

Lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2020, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 33 670 euros et un résultat net de 6 110 euros.

- 100% de la Société 3K FOUGERES, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros, dont le siège social est fixé 48 Route de Saint James, 35300 FOUGERES et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 837 506 484.

Lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2020, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 285 878 euros et un résultat net de 1 517 euros.

- 90% de la Société HUNAUDIERE TIRE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est fixé La Lande du Camp, Les Hunaudières, 72000 LE MANS, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du MANS sous le numéro 529 193 385.

Lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2020, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 2 823 779 euros et un résultat net bénéficiaire de 23 404 euros.

- 100% de la Société 3K CARS SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est fixé La Lande du Camp, Les Hunaudières, 72000 LE MANS, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du MANS sous le numéro 834 756 017.

Lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2019, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 0 euro et un résultat net de - 1 016 euros.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 264 929 euros contre 217 903 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 21,58%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 802 euros contre 5 255 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -84,74%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 17 008 euros contre 25 534 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -33,39%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 867 euros contre 2 108 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 130,88%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 146 382 euros contre 112 051 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 30,64%.

Le montant des charges sociales s'élève à 59 426 euros contre 43 180 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 37,62%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 993 euros contre 20 909 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -90,47%.

Le montant des autres charges s'élève à 13 euros contre 1 133 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -98,83%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 229 691 euros contre 204 915 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,09%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 36 040 euros contre 18 243 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 97,56%.

Compte tenu d'un résultat financier de 783 euros (894 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 36 824 euros contre 19 137 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 92,42%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -458 euros contre 6 539 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 5 570 euros contre 6 714 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 30 795,56 euros contre un bénéfice de 18 961,70 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 62,41%.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 480 334 euros contre 395 446 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 21,47%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 30 795,56 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	30 795,56 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 220 170,47 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 377 620,68 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Mandat des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société ALTEXA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Laurent GODRET, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, nous vous proposons de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

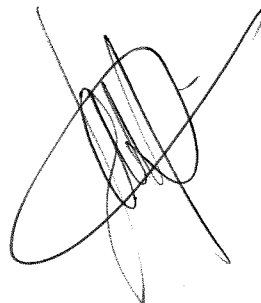
Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à LE MANS
Le 15 juin 2021

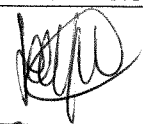
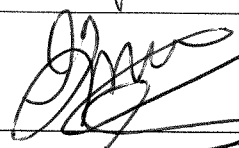
Monsieur Thierry KORRICHI
Président



3K NEGOCES
Société par actions simplifiée
au capital de 135 000 €
Siège social : La Lande du Camp
Les Hunaudières,
72100 LE MANS
798 387 437 RCS LE MANS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 JANVIER 2020

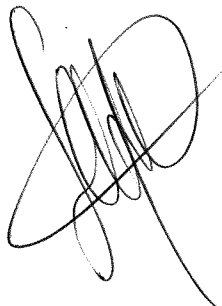
FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Thierry KORRICHI 6, rue de la Coudraie, 72100 LE MANS	40	40	
2	Mme Laurence KORRICHI 6, rue de la Coudraie, 72100 LE MANS	40	40	
3	M. Nicolas KORRICHI 31 bis, rue du Bourg Belé, 72000 LE MANS	10	10	
	Totaux =====	90	90	=====

Nombre d'associé(s) : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs,
arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux.

Le Président
Monsieur Thierry KORRICHI



3K NEGOCES
Société par actions simplifiée
au capital de 135 000 €
Siège social : Lieudit La Lande du Camp
Les Hunaudières,
72100 LE MANS
798 387 437 RCS LE MANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 04 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le quatre janvier,
A dix-huit heures,

Les associés de la société 3K NEGOCES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Lieudit La Lande du Camp, Les Hunaudières, 72100 LE MANS, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry KORRICHI, en sa qualité de Président de la Société.

La société ALTEXA, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 90 actions sur les 90 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rémunération du Président,
- Prime du Président.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 Monsieur Thierry KORRICHI percevra une rémunération mensuelle de 5 148,50 euros pour son mandat de Président et ce jusqu'à décision contraire.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer à Monsieur Thierry KORRICHI, Président, une prime exceptionnelle de 8 777 euros pour l'exercice 2020.

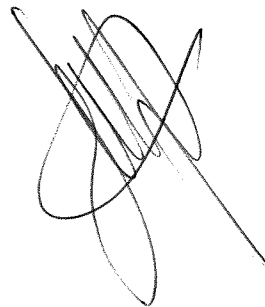
Cette prime lui sera versée en une ou plusieurs fois au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président Associé.

Monsieur Thierry KORRICHI
Président Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Guillaume BLANCHARD
Bernard DERANQUE
Michel FILOCHE
Laurent GODRET
Benoît LEROY
Jean Pierre VOGEL

Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

3K NEGOCES

Société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 135 000 €

**La lande du camp - Les Hunaudières
72000 Le Mans**

R.C.S LE MANS 798 387 437

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

3K NEGOCES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Associés de la société 3K NEGOCES,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3K NEGOCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les titres de participations, dont le montant figure au bilan au 31 décembre 2020 pour 161 970 €, sont évalués à leur coût d'acquisition. Nous nous sommes assurés que ces titres ne devaient faire l'objet d'aucune dépréciation complémentaire.

Nous avons procédé à l'appréciation des éléments exposés par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

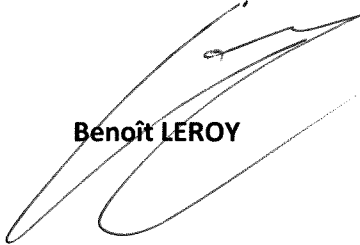
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Le Mans, le 18 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

ALTEXA



Benoît LEROY

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 136	6 136		18 391
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	161 970	16 000	145 970	145 970
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	168 106	22 136	145 970	164 361
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	109 365		109 365	35 733
Autres créances	79 889		79 889	78 317
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	144 480		144 480	116 962
Charges constatées d'avance (3)	630		630	74
TOTAL ACTIF CIRCULANT	334 364		334 364	231 085
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	502 470	22 136	480 334	395 446
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	135 000	135 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	13 500	13 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	189 375	170 413
Report à nouveau	8 950	8 950
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	30 796	18 962
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	377 621	346 825
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 978	16 360
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 476	2 618
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 169	4 562
Dettes fiscales et sociales	81 091	25 081
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	102 714	48 621
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	480 334	395 446
(1) Dont à plus d'un an (a)	9 563	12 978
(1) Dont à moins d'un an (a)	93 151	35 643
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe 

S.A. ALTEXA
Commissaire aux comptes
4, Cour Etienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62 - Fax : 02 43 43 62 73
e-mail : lemans@altexa.fr

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS 3K NEGOCES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 480 334 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 796 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

■ Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 2 à 5 ans

* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

■ Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	26 090		20 640	5 450
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	686			686
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	26 776		20 640	6 136
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	161 970			161 970
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	161 970			161 970
ACTIF IMMOBILISE	188 746		20 640	168 106

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		20 640		20 640
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		20 640		20 640

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI 3K IMMO 72100 LE MANS	1 000	-31 316	97,00	6 110
SARL 3K FOUGERES 35300 FOUGERES	15 000	-36 425	100,00	1 517
SARL HUNAUDIERE TIRE 72100 LE MANS	10 000	348 938	90,00	23 404
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	160 970	160 970	75 324		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	7 904	1 789	4 243	5 450
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	481	204		686
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	8 385	1 993	4 243	6 136
ACTIF IMMOBILISE	8 385	1 993	4 243	6 136

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 189 885 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	109 365	109 365	
Autres	79 889	79 889	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	630	630	
Total	189 885	189 885	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	380
Associés - intérêts courus	927
Total	1 307

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 135 000,00 euros décomposé en 90 titres d'une valeur nominale de 1 500,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 102 714 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	12 978	3 415	9 563	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 169	5 169		
Dettes fiscales et sociales	81 091	81 091		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 476	3 476		
Produits constatés d'avance				
Total	102 714	93 151	9 563	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 382			
(**) Dont envers les associés	3 476			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 433
Dettes provis. pr congés à payer	4 224
Personnel - autres charges à payer	25 076
Charges sociales s/congés à payer	1 778
Charges sociales - charges à payer	10 156
Etat - autres charges à payer	2 275
Total	47 942

Comptes de régularisation

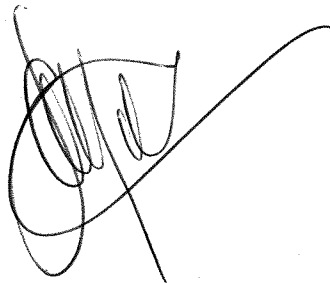
Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	630		
Total	630		

3K NEGOCES
Société par actions simplifiée
au capital de 135 000 €
Siège social : La Lande du Camp
Les Hunaudières,
72100 LE MANS
798 387 437 RCS LE MANS

Comptes annuels du 31 décembre 2020

Certifiés conformes,
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise SAS 3K NEGOCESDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise La Lande du Camp 72100 LE MANSDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 7 9 8 3 8 7 4 3 7 0 0 0 1 4Néant ☐ *

						Exercice N clos le, 31/12/2020			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT	6 135	AU	6 135		
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	161 970	CV	16 000	145 970	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH		BI			
TOTAL (II)				BJ	168 105	BK	22 135	145 970	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	109 365	BY		109 365	
		Autres créances (3)		BZ	79 889	CA		79 889	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE			
Disponibilités		CF	144 479	CG		144 479			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	629	CI		629		
	TOTAL (III)		CJ	334 364	CK		334 364		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	502 470		1A	22 135	480 334	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3K NEGOCES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 135 000)			DA	135 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	13 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	189 374	
	Report à nouveau			DH	8 950	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	30 795	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	377 620	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	12 977	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 476	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 169	
	Dettes fiscales et sociales			DY	81 090	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	102 713		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	480 334		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	93 150
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

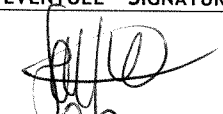
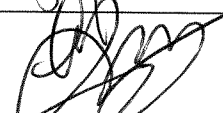
Désignation de l'entreprise : SAS 3K NEGOCES						Néant ☐ *	
			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	{	biens *	FD		FE	
			services *	FG	264 928	FH	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	264 928	FK		FL	264 928
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	801
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	17 008
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 867
	Salaires et traitements*					FY	146 382
	Charges sociales (10)					FZ	59 426
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	– dotations aux amortissements*			GA	1 993
			– dotations aux provisions*			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
	Autres charges (12)		GE	13			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	229 690
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	36 040
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	926
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	926
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	143
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	143
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	783
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	36 823

Désignation de l'entreprise		SAS 3K NEGOCES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	16 900	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	16 900	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	960	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	16 397	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	17 358	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(458)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	5 570	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	283 557	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	252 762	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	30 795	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IH	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			IJ	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			IK	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			IX	
	(9)	Dont transferts de charges			RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			RD	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			A1	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	A4	
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		Pénalités, amendes fiscales et pénales			528	
		Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			16 397	
	Produits des cessions d'éléments d'actif				16 900	
	Charges sur exercices antérieurs			432		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

3K NEGOCES
Société par actions simplifiée
au capital de 135 000 €
Siège social : La Lande du Camp
Les Hunaudières,
72100 LE MANS
798 387 437 RCS LE MANS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Thierry KORRICH 6, rue de la Coudraie, 72100 LE MANS	40	40	
2	Mme Laurence KORRICH 6, rue de la Coudraie, 72100 LE MANS	40	40	
3	M. Nicolas KORRICH 31 bis, rue du Bourg Belé, 72000 LE MANS	10	10	
	Totaux =====	90	90	=====

Nombre d'associé(s) : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs,
arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux.

Le Président
Monsieur Thierry KORRICH

